

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi 29 octobre 2005, p. 18

Les CA perdront l'exclusivité de la certification

Les CMA et les CGA se réjouissent de la décision de Québec de mettre fin à ce privilège, mais évitent de pavoiser

Froment, Dominique

Les comptables agréés (CA) perdront le droit exclusif de certifier les états financiers d'entreprises, droit qu'ils possèdent depuis 60 ans et que les comptables en management accrédités (CMA) et les comptables généraux licenciés (CGA) leur contestaient.

Les CA ont obtenu le droit exclusif de certifier (communément appelée activité vérification) les états financiers des sociétés commerciales à capital ouvert ou fermé en 1946. Le gouvernement de l'époque n'avait laissé aux CGA et aux CMA que le droit de faire la certification des états financiers des organismes sans but lucratif, des municipalités et des commissions scolaires.

Il n'y a qu'au Québec que la certification est réservée aux CA. Partout ailleurs au Canada, les CGA et les CMA peuvent en faire. L'Ontario a mis fin au privilège de ses CA par une loi adoptée en décembre 2003, qui devrait entrer en vigueur avant la fin de 2005. Les CA des autres provinces peuvent certifier les états financiers des sociétés québécoises.

Il y a quelques mois, l'**Association des comptables généraux accrédités du Nouveau-Brunswick**, dont les membres ne peuvent faire de la certification au Québec, a invoqué l'*Accord sur le commerce intérieur* sur la mobilité de la main-d'œuvre au Canada pour contester l'exclusivité des CA au Québec. Le groupe spécial mis sur pied pour étudier la question a donné raison aux CGA du Nouveau-Brunswick.

Même si ce tribunal administratif n'a pas le pouvoir de lui forcer la main, le ministre québécois responsable de l'application des lois professionnelles, **Yvon Marcoux**, a pris bonne note de son rapport et a demandé à l'**Office des professions du Québec** d'agir afin que le Québec se conforme à l'Accord.

À l'Office, on préfère pour l'instant se contenter de la version officielle du communiqué de presse : "Le ministre [Yvon Marcoux] a demandé à l'Office des professions du Québec d'identifier, dans les meilleurs délais, en collaboration avec les ordres comptables du Québec, les moyens permettant de donner suite au rapport du groupe spécial et également d'élaborer... des pistes de solutions pour résoudre la problématique de la comptabilité publique exercée par les professionnels du Québec."

En théorie, Québec pourrait se conformer à l'Accord sur le commerce intérieur en permettant aux CGA et aux CMA des autres provinces de faire de la certification au Québec tout en continuant à interdire aux CGA et CMA du Québec d'en faire. Mais sur le plan politique, cette position serait indéfendable.

L'Ordre des CA se fait beau joueur

Beau joueur, l'**Ordre des comptables agréés du Québec** (17 000 membres, dont 40 % vivent de la certification) affirme qu'il n'a pas d'objection de principe à partager son marché avec les CGA et les CMA, à certaines conditions.

"La solution passe par trois points : la formation, l'inspection professionnelle et la formation continue. Si les CGA et les CMA respectent ces trois exigences, ils pourront faire de la certification. Tout ce qu'on demande, c'est qu'il n'y ait pas d'exigences à rabais", dit le président et chef de la direction de l'Ordre des CA, **Daniel McMahon**.

Il est vrai que les CA du Québec sont les seuls au Canada à devoir détenir un diplôme de deuxième cycle, mais cela n'empêche pas les CA des autres provinces de pouvoir certifier les états financiers au Québec.

Justement, Québec a vu venir le coup et a commandé une étude sur la formation des trois ordres professionnels de comptables. Le ministre Marcoux a le rapport *Plante* en main depuis quelques mois mais il refuse de le rendre public pour l'instant. Ce rapport servira notamment à déterminer de quelle formation les CGA et les CMA auront besoin pour faire de la certification d'états financiers. Car si la formation de base des CA, des CGA et des CMA se ressemble beaucoup, les stages des CGA et des CMA accordent peu d'importance à la certification, puisque ces professionnels n'ont pas le droit d'en faire.

Au sujet des "exigences à rabais" dont parle M. McMahon, le PDG de l'**Ordre des CMA du Québec, François Renaud**, rappelle que les CMA ont la même formation partout au Canada et qu'ils peuvent certifier des états financiers dans neuf provinces, sauf au Québec. "Nous n'avons aucune objection aux trois points de M. McMahon. Il faudra seulement apporter des changements aux stages pour les candidats CMA qui veulent faire de la certification", précise-t-il. L'Ordre des CMA du Québec compte 6 400 membres.

Les CGA aussi sont d'accord avec les exigences des CA. "Les CA font leur stage seulement dans des cabinets comptables, alors que les CGA peuvent le faire dans une entreprise ou un cabinet. C'est sûr qu'on va obliger les CGA qui veulent faire de la certification à effectuer leur stage au sein d'un cabinet", affirme **Ginette Fortin**, présidente de l'**Ordre des CGA du Québec**, qui compte 8 000 membres.

Un travail de longue haleine

Si les CGA et les CMA se réjouissent de la volonté politique de leur permettre de certifier les états financiers, ils évitent de pavoiser pour l'instant. Des rencontres sont prévues entre l'Office des professions et les trois ordres comptables, mais personne ne se risque à prévoir le temps qu'il faudra pour qu'une loi mettant fin au privilège des CA soit adoptée.

Tant les CGA que les CMA s'entendent sur le fait que très peu de leurs membres actuels laisseront leur emploi de gestionnaire dans les entreprises pour se lancer dans la certification, lorsque la loi le leur permettra. Mais les étudiants en comptabilité attirés par cette spécialité auront le choix entre les trois ordres professionnels.

À moins que l'élargissement du droit de certifier rende inévitable la fusion des trois ordres, un projet maintes fois relancé puis mort au feuilleton. Mais aucun des ordres de comptables ne veut se prononcer sur ce sujet pour l'instant.

dominique.froment@transcontinental.ca

© 2005 *Les Affaires*. Tous droits réservés.